L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 25 JUIN 1876.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 25 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 83 de la rue des Magasins — marchandises sèches, lingerie, "notions", draps, casimirs, jeans, cotonnades, broderies, &c.

La Convention Nationale Démocratique.

La convention nationale démocratique se réunit mardi prochain, 27 juin, à St. Louis pour rédiger le programme et choisir les candidats du parti. Toute discussion sur les termes du programme ou les mérites et la force des candidats dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, ne pourrait plus exercer d'influence sur la détermination de nos délégués qui sont déjà partis.

Nous n'avons plus qu'à attendre le résultat des délibérations des mandataires de la démocratie. Nous espérons qu'elles seront caractérisées par la sagesse et la prudence que commande la situation du pays, et que le candidat choisi réunira l'appui unanime de toute la convention et de tous les électeurs qui veulent le renversement du grantisme et du radicalisme.

Le *New York Herald*, dit le *Messager Franco-Américain*, a tenté de scruter les mystères, encore innondables, de la Convention de Saint-Louis, et de rechercher particulièrement si l'on pouvait compter sur la candidature de M. Tilden. Il a député des commissaires auprès des soixante-dix délégués qui vont représenter l'Etat de New York, dans la Convention démocrate, et le résultat de l'enquête est que la majorité des délégués est en faveur de M. Tilden et s'entend pas renoncer à ce choix après un vote en son honneur. Sur les soixante-dix, il y en a quarante-huit qui le considèrent comme le candidat le plus capable de décider l'Etat de New York à voter pour les démocrates et de leur donner la victoire dans l'Union. Ils persisteront fermement dans leur vote. Il en est ensuite plusieurs qui ne sont pas aussi décidés, mais qui consentent à se prononcer pour M. Tilden. Il y a enfin une minorité active et vigoureuse, qui fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le choix de ce candidat. Un des délégués va jusqu'à dire que M. Tilden aura contre lui une majorité de 50,000 voix dans l'Etat de New York. Un autre déclare qu'il resterait chez lui et se croiserait les bras plutôt que de faire le moindre effort pour ce candidat, s'il était choisi à Saint Louis. Quoi qu'il en soit, les délégués doivent obéir au mandat qui leur enjoint de donner un vote unanime pour M. Tilden. Ils ne seront affranchis de cette règle que dans le cas où les partisans même de cette candidature auront reconnu l'impossibilité de la faire triompher.

Nous trouvons dans l'*Albany Argus*, la classification suivante des Etats, d'après leur vote dans l'élection où il y a eu le plus de voix données depuis 1872 :

Démocrates.		Républicains.	
Alabama	10	Illinois	21
Arkansas	6	Iowa	11
Californie	6	Kansas	5
Colorado	3	Maine	7
Connecticut	6	Massachusetts	13
Delaware	3	Michigan	11
Floride	4	Minnesota	5
Géorgie	11	Nebraska	3
Indiana	15	New Hampshire	4
Kentucky	12	Ohio	22
Louisiane	8	Pennsylvanie	29
Maryland	8	Rhode Island	4
Mississippi	8	Car. libre du Sud	7
Missouri	15	Vermont	5
Nevada	3		
New Jersey	9	Total	148
New York	35	Vote total	369
Caroline du Nord	10	Nécessaire pour un choix	185
Oregon	3		
Tennessee	12	Excédant démocrat.	12
Texas	8	Majorité	36
Virginie	11		
Ouest-Virginie	5		
Wisconsin	10		
Total	221		

Un autre journal a fait le relevé suivant qui diffère sensiblement du premier.

En supposant les Etats qui, suivant toute vraisemblance, voteront respectivement pour les républicains ou pour les démocrates, on trouve que quatre sembient douteux.

Les *républicains* sont : Illinois, comptant pour 21 voix ; Iowa, 11 ; Kansas, 5 ; Maine, 7 ; Massachusetts, 13 ; Michigan, 11 ; Minnesota, 5 ; Nebraska, 3 ; New Hampshire, 5 ; Ohio, 22 ; Pennsylvanie, 29 ; Rhode Island, 4 ; Caroline du Sud, 7 ; Vermont, 5 ; Wisconsin, 10 ; Total : 158.

Les *démocrates* sont : Alabama, 10 ; Arkansas, 6 ; Californie, 6 ; Connecticut, 6 ; Delaware, 3 ; Floride, 4 ; Géorgie, 11 ; Kentucky, 12 ; Louisiane, 8 ; Maryland, 8 ; Mississippi, 8 ; Missouri, 15 ; Nevada, 3 ; Caroline du Nord, 10 ; Oregon, 3 ; Tennessee, 12 ; Texas, 8 ; Virginie, 11 ; Virginie Occidentale, 5 ;—Total, 149.

Les quatre *douteux* sont : Colorado, 3 ; New Jersey, 9 ; Indiana, 15 ; et New-York, 35 ;—Total, 62.

Le vote électoral est de	369	voix.
Majorité	185	—
Pour les républicains	158	—
Pour les démocrates	149	—
Douteux	62	—

Si aux 149 voix considérées comme acquises au parti démocratique on ajoute le vote probable de New York, soit 35 voix, on trouve que ce parti comptera 184 voix, soit la majorité moins une. Il faudra donc, dans ce cas, que les républicains obtiennent les trois autres Etats douteux, soit 27 voix en plus des 158 qui leur sont déjà attribuées, pour arriver au chiffre de 185 voix. Il triompherait donc à la stricte majorité de *une* voix, soit 185 contre 184. Mais si les démocrates parviennent à se concilier, outre New York, un des trois autres Etats douteux, ils auront une pluralité de cinq voix avec le Colorado, de dix-sept avec New Jersey, et de vingt-neuf avec l'Indiana.

Les partisans de Tilden font naturellement ressortir les 50,000 voix de majorité qu'il a en dans la dernière élection de New York tandis qu'Allen a été battu par Hayes dans l'Ohio. Au point de vue du succès il vaut mieux compter sur New-York que sur l'Ohio et l'Indiana qui sont douteux.

Mais les partisans de Hancock soutiennent que ce candidat serait sûr d'emporter New York et la Pennsylvanie et qu'il ne soulèverait pas dans l'Ohio et l'Indiana l'opposition qu'y soulève Tilden.

L'adoption du programme qui précédera le vote sur les candidats, indiquera l'esprit qui dominera dans la Convention. Si le programme se prononce pour le *hard money*, on pourra s'attendre à l'élection de Tilden. S'il est vague ou conciliant sur cette question, les chances seront en faveur d'un autre candidat.

La plupart des délégués du Sud doivent voter pour le candidat qui leur paraîtra le plus fort et ils décideront ainsi la nomination. Nous pouvons donc attendre avec confiance la décision de la Convention.

MUTATIONS MILITAIRES.—Une dépêch spéciale de Washington, datée du 20 juin, contient ce qui suit :

Des ordres ont été émis transférant le général Schofield du commandement de la division du Pacifique au commandement de West Point, et le général Mc Dowell du commandement du département du Sud à celui du Pacifique, et la division militaire du Sud est continuée. Tous les postes, excepté ceux du Golfe sont attachés à la division de l'Atlantique, tandisque ceux du Golfe sont attachés au département du golfe. Le département du Sud est continué et sera commandé par le général Ruggels quand celui-ci sera relevé de West Point.

Cet ordre ne doit prendre effet qu'à partir du 1er juillet.

Le correspondant télégraphique du *Picayune* fait au sujet de ces mutations, les réflexions suivantes :

La signification complète de cet ordre ne peut être appliquée brièvement, mais il convient de mentionner le fait que des efforts désespérés seront faits pour emporter l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane, l'Arkansas et le Texas pour les républicains en novembre et que dot ordre est le premier mouvement du programme.

Les officiers fédéraux dans les Etats sus-mentionnés doivent être reconstruits, spécialement les marshals et leurs députés. On ne nommera à ces emplois que les radicaux les plus enragés et les moins scrupuleux.

Grant n'attend sans doute que l'ajournement du Congrès pour compléter ses mesures militaires et électorales dans le Sud. Nous répétons donc que les démocrates devraient refuser de s'ajourner avant l'élection.

Pas de saison morte chez Danziger.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 10 juin de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Les candidatures en Louisiane.

Nous avons dit ce que devait être le citoyen qui sera choisi comme le champion de la Louisiane pour combattre et vaincre le radicalisme dans la prochaine élection ; nous nous sommes proposons de faire, dans un prochain numéro, une revue impartiale des différents candidats, dont les noms ont déjà été présentés au public et de ceux qui paraissent dignes d'être présentés.

En attendant nous reproduisons de nos échanges les extraits suivants relatifs à quelques candidatures.

Nous lisons dans le Shreveport *Times* du 20 juin :

Nous apprenons que l'honorable Albert Voorhies, de la Nouvelle-Orléans, est candidat pour gouverneur devant la convention de Baton Rouge.

Bien que nous ne nous proposions pas actuellement de recommander les prétentions d'aucun candidat, nous nous plaisons néanmoins à rendre hommage aux capacités de M. Voorhies. La même chose peut être dite de tous ceux dont les noms ont été mentionnés pour les fonctions de gouverneur. Notre désir sincère est que le candidat le plus fort soit choisi sans égard à la localité.

Un correspondant écrivant d'ici au *Democrat* pour recommander notre ami et concitoyen, le juge W. B. Egan, a dit que la paroisse Caddo réclamait la candidature. Nous sommes convaincu que ce correspondant n'est trompé. Si nous connaissons bien les sentiments de la population de Caddo, c'est que le meilleur candidat, quel qu'il soit, est celui qui a les titres les plus forts auprès de chaque portion de l'Etat—et cela, bien que leurs préférences personnelles soient pour le juge Egan ou le major Moncure, dont on a parlé aussi comme d'un candidat convenable.

Nous sommes assurés que si l'un ni l'autre de ces messieurs n'a jamais autorisé l'emploi de son nom pour la candidature au poste de gouverneur, bien qu'ils apprécient la bienveillance partialité de leurs amis qui ont présenté leur nom. Comme nous, ils regardent la question de succès comme bien supérieure à toutes les considérations personnelles ou locales.

Le Sucrier de la Louisiane publie l'article suivant :

Nous sommes heureux de voir que les nombreux amis du juge Albert Voorhies, de la Nouvelle-Orléans, suggèrent que son nom soit présenté à la Convention démocratique pour gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Nous applaudissons à cette nomination, et en conséquence portons, aujourd'hui, son nom en tête de nos colonnes, comme notre choix, sujet toutefois à la décision de la Convention générale.

Le juge Voorhies, qui est né en Louisiane, dans la paroisse St-Martin, est trop connu pour qu'il soit nécessaire que nous fassions son éloge ; ce n'est ni du doute qu'il ne fasse le plus grand honneur à notre Etat. Jurisite accompli, ayant depuis plusieurs années servi avec le plus grand honneur sur les bancs de la Cour Suprême : comme Exécutif il a aussi une grande expérience, ayant été lieutenant gouverneur, et comme tel président du Sénat de l'Etat. Homme d'un âge mur, d'un caractère égal, d'une probité sans tache et de beaucoup de talent, ayant toujours eu à cœur le bien de son pays, il nous semble fort difficile qu'un meilleur choix puisse être fait.

Le juge Albert Voorhies n'est pas et n'a jamais été un solliciteur d'emploi ; et c'est justement pour cela que nous avons l'espoir que sa nomination sera sollicitée avec beaucoup d'insistance par tous les délégués de l'ouest de la Louisiane.

Pas de saison morte chez Danziger.

LE GOUVERNEUR TILDEN ET LA LOUISIANE.—En 1875, quand Sheridan dragonnait la Législature et aidait à l'organiser sous le contrôle de mécréants radicaux usurpateurs, le gouverneur Tilden, de New York, n'a pas hésité à envoyer un message spécial à la législature de son Etat pour dénoncer ces violences. Son message se termine par ces remarques solennelles :

New York, le premier des Etats de l'Union américaine en population et en résources et en pouvoir militaire, doit déclarer ses sentiments dans cette occasion avec une précision, une dignité et une expression solennelle qui commandent l'attention de la part du Congrès des autres Etats et de tout le pays. Avec la même unanimité que lorsqu'il a soutenu les armes de l'Union dans le conflit passé, il doit maintenant s'appliquer au devoir grand et sacré de rétablir la liberté civile et les droits personnels des individus, de restaurer les idées et les habitudes de liberté et de réaffirmer la suprématie de l'autorité civile sur le pouvoir militaire dans toute la République.

SAMUEL J. TILDEN.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL HANCOCK.—Ce qui suit est extrait d'une lettre adressée par le général Hancock au gouverneur Pease du Texas qui lui demandait en 1867 de nommer une commission militaire pour juger certains prisonniers :

Ce doit être une source de profond regret pour tous ceux qui aiment et apprécient le gouvernement constitutionnel que le bien public exige impérieusement, dans les commotions civiles, l'intervention du pouvoir militaire pour réprimer les désordres du corps politique et punir les violations des lois destinées à protéger la société, mais le commandant du cinquième district militaire est étonné que l'aide de la force armée soit invoquée en même suggérée par des magistrats civils quand les lois ont repris l'ascendant, quand ces magistrats sont revêtus de toute l'autorité nécessaire pour les faire respecter.

Le commandant croit qu'il est très dangereux pour la liberté et le bon gouvernement de permettre l'exercice du pouvoir militaire par des tribunaux militaires dans des causes civiles, lorsque l'autorité ordinaire des officiers de l'Etat suffit amplement au châtiment des coupables si ceux qui sont chargés de l'administration remplissent fidèlement leurs devoirs.

Pas de saison morte chez Danziger.

LE VENGEUR D'ABDUL-AZIZ.—Une dépêche de Londres du 21 juin contient ce qui suit :

Le *New Free Press* (de Vienne) affirme que c'est la mère du défunt sultan qui a poussé Hassan à assassiner Avni-Pacha et qui lui a fourni tous les renseignements nécessaires sur les mouvements des ministres au moyen des espions qu'elle emploie.

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE. — On verra aux annonces que les aides des différents corps qui doivent figurer dans le grand cortège du 4 juillet, sont priés de s'aboucher avec le grand marshal G. H. Braughn, rue St-Charles No 53, après-demain, mardi, à sept heures et demie du soir. Les associations qui voudront se joindre au cortège devront également envoyer un représentant au grand marshal, mardi, à l'heure indiquée ci-dessus.

Pas de saison morte chez Danziger.

FLORAL RECEPTION—Nos bien sincères remerciements, pour l'invitation qu'ils nous ont adressée, aux souscripteurs qui ont organisé, sous le titre de *Floral Reception*, une charmante fête champêtre qui aura lieu ce matin à 9 heures à l'habitation Laura, au-dessous des Casernes. Ce sera comme une douce réunion de famille qui laissera d'agréables souvenirs à ceux qui y assisteront.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de MM. Blackmar et Finney, rue du Canal, deux jolies compositions pour le piano. L'un est une grande valse intitulée "Youth, Joy and Friendship" par Mr. Auguste Davis ; l'autre est une "Marche du Centenaire" par Miss A. A. Ervin. Mr. Davis s'est distingué dans la valse qui est fort remarquable, et la composition de Miss Ervin, bien que très courte, ne manque pas de charme. Nous remercions MM. Blackmar et Finney de nous avoir adressé ces deux morceaux.

INSTITUT CARNATZ.—Nous avons reçu de Mme Carnatz une invitation pour assister aux exercices de fin d'année de l'Institut qu'elle dirige, lesquels auront lieu, mercredi soir, dans la salle Minerve.

Marchandises blanches à très bon marché chez Danziger.

LEÇONS DE MATHÉMATIQUES, DESSIN ET TENUE DE LIVRES.—Le professeur Jacquet, de l'Ecole Supérieure, mettra à profit les loisirs que vont lui donner les vacances pour donner des leçons de mathématiques, de dessin et de tenue des livres. Voilà une excellente occasion pour les jeunes gens qui se destinent au commerce. S'adresser rue Bourgogne No 39, de neuf heures à trois.

LES DROITS CIVILS EN CALIFORNIE.—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco* :

Le clerc du comté a refusé hier d'accorder un permis de mariage à un homme de couleur qui voulait épouser une femme blanche. C'est un fait qui peut paraître assez singulier après l'affranchissement de l'esclavage et les droits civils dont jouissent dérisoirement les noirs selon la Constitution.

Dans l'affaire de Green, ce nègre qui avait attaqué en Cour le directeur Maguire pour lui avoir refusé l'entrée dans son théâtre, le juge Sawyer a décidé que l'acte du Congrès déclarant coupable de délit tout directeur de théâtre qui refuserait l'entrée à un homme de couleur est inconstitutionnel. Dans l'opinion du juge, le Congrès n'avait pas le droit de faire une telle loi, quoique la Législature d'un Etat quelconque aurait pu peut-être la faire elle-même. La direction d'un théâtre étant une entreprise privée, le propriétaire la conduit comme il l'entend et personne n'a rien à y voir.

Green a l'intention d'en appeler devant la Cour Suprême des Etats-Unis.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus, chez Danziger.

—On assure que l'ex-impératrice Eugénie a écrit une lettre au czar à Ems, pour l'informer que son fils irait lui présenter ses hommages à Saint-Pétersbourg.

Marié, le 10 juin 1876, à l'église Ste-Marie, par le Rév. Père G. Raymond Mr JOSEPH OLLIE à Mlle MARIE C. HATHORN, tous deux de cette ville.

Les journaux de Londres sont priés de reproduire.

Marié, le samedi, 17 juin 1876, à l'église Ste-Marie, par le Rév. Père G. Raymond, vicaire général, GEORGE GUEDON, natif de Strasbourg, Alsace, à Mlle CATHERINE JACQUOT, native de la Nouvelle-Orléans.

Les journaux de Galveston, Texas, sont priés de reproduire cette annonce.

Marié, le samedi 17 juin, Mlle L. BELTRAN à Mr A. DAUSSAT, de cette ville.

Décédée samedi à 4 heures après-midi à l'âge de vingt-deux ans, Mlle AUGUSTINE LACAZE, fille de Jean Baptiste Lacaze et Bernadine Forgues, née à Marciac, Département du Gers, France. Les amis et connaissances des familles Cougot et Forgues sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 4½ heures précises. Son corps est exposé rue Dumaine No 230

Décédé hier soir, à 11 heures, GEO. HAMILTON URE SAUTOS, fils de P. Hy. Sauton et de K. Leila Pearce agé de deux mois. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures P. M., de la résidence de son père, encolgnure Dumaine et Derbigny.

FUCICH. — Décédé samedi, 24 juin 1876, à Bordeaux (France) ANTONIO G. FUCICH, âgé de quarante-six ans, natif de Lussin-Piccola, Autriche, et résident de cette ville durant les dernières 24 années.

Décédé, à Bladon Springs, le 15 juin 1876, à l'âge de 42 ans, A. N. HÉBERT, né à Baton Rouge, demeurant à la Nouvelle-Orléans depuis 11 ans, descendant d'une des familles créoles les plus anciennes et les plus intimes.

Oh ! combien a été douloureuse la nouvelle de la mort d'un ami qui nous a quitté, il y a quelques semaines, accompagné de sa femme si dévouée ; qui espérait nous revoir en bonne santé.

Le sort, hélas ! ne l'a pas voulu. Il est mort à la fleur de l'âge. Il avait eu, par son caractère aimable, par sa générosité, s'attirer de grands et sincères attachements.

On l'a toujours vu tendre la main aux malheureux.

C'était un époux dévoué, un père affectueux. Quel vide au foyer domestique !

M. L. HODGKINS.

"IN MEMORIAM."

Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Attendu qu'il a plu au Dieu Tout-Puissant d'appeler à lui notre très cher frère et ami ANTOINE NUMA HEBERT, Grand Marshal de notre Association ;

Et, attendu que, par cette mort, toute une famille honorable est jetée dans la plus profonde affliction et que l'Association perd un officier zélé qui, par ses nombreuses qualités, s'était rendu cher à tous ses compagnons, et dans plus d'une circonstance avait tendu une main secourable à ceux qui se trouvaient dans le malheur ;

Il est résolu, que, tout en nous soumettant humblement aux décrets de l'Eternelle Sagesse, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer publiquement nos regrets sur a perte douloureuse que nous venons de faire, et de témoigner à la famille du défunt nos respectueuses et profondes sympathies dans les épreuves que Dieu leur envoie :

Il est de plus résolu que copie de ces résolutions soit adressée à la veuve de notre frère défunt et insérée dans "l'Abeille" de la Nouvelle-Orléans.

E. DOUMERING, Chairman.
FRANK LEEFE,
ELIE LAMBERT,
GEO. E. FORSTALL, Comité.
JOS. VICKNAIR,

Nouvelle Orléans, le 24 juin 1876

25 juin—1f

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi prochain, 28 juin 1876, à l'église Ste-Marie (Archevêché) à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu EUGENE REYBAUD. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve.

25 juin—1f

MESSE MORTUAIRE.

Une messe mortuaire sera dite, mercredi 28 juin 1876, à 8 heures et demie du matin, à l'église Sainte-Thérèse, à l'encouragement des ames Camp et Erato, 1er district, pour le repos de l'âme de feu PIERRE HENO.

Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de sa famille.

Mariages et Décès annoncés dans les journaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

Joseph Ollié à Mlle Mary C. Hathorn.
George Guedon à Mlle Catherine Jacquot.
A. Daussat à Mlle L. Beltran.
Richard M. Wade à Mlle Kapélie V. Daubert.
Léon Grand à Mlle Lucie Faye, née Joséphine Queanel.
A. Kimes à Mlle O. H. Miller.
Charles Cuvellier à Mlle Marie Antonia Toffiez.
Edgar J. Andry à Mlle Delse Gaspiché.
Auguste Dessommes à Mlle Ernestine Ducayet.
Dr Eug. Souchon à Mlle Carmélite A. Roca.

DÉCÈS.

Mrs F. M. Todd, épouse de John F. Todd, née Catherine Brown, 53 ans, Irlande.
John Julius Lugenbuhl, 40 ans, Nlle-Orléans.
Dlle Lucrèce Bertrand, 63 ans et demi.
Alexandre Fallo, 21 ans, France, décédé à la Havane.
Victor Franklin Vautier, 7 ans et demi, Nlle Augustine Lacaze, 22 ans, France.
Thomas Shelly, 11 ans, Nlle-Orléans.
Henriette Smith, 52 ans.
Jackson Graham, 45 ans.
Marie Désirée Dupré, veuve Ch. A. Brisset, Louisiane.
Mary Ranelly, 67 ans, Irlande.
Thomas, 11 ans, fils de Michael Shelly.
Capitaine T. B. Poitevent, 55 ans, décédé au Texas.
George Henry Meyer, 27 ans et demi.
Marie Ancocux, veuve Rolant, 82 ans, Louisiane.
Veuve L. Riou, 51 ans.
Aug. Langlois, 61 ans, France.
Dame C. D. Lecomte, 42 ans, Irlande.
Henry Weckerling, 13 ans et demi, Nlle-Orléans.
Bernard Crowley, 43 ans, Irlande.
Siméon D. Wendover.
H. R. Crookes, 43 ans, Irlande.
Elisabeth Kauder, épouse d'Anthony Touchard, Nlle Orléans.
Aleck St-Clair, 11 ans, fils d'Alex. Mackey.
Dame Prosper Sellier, née S. Pichon, 23 ans.
Célestin Dupassier, 35 ans, France.
Christina Seither, 44 ans.
R. T. Owens, 46 ans.
Joseph Garvey, 16 ans et demi, Nlle-Orléans.
Julia A. Feild, 82 ans, Virginie.
Sarah E. Butler, 3 ans.
Jules Wilson Marriner, épouse de C. T. Buddeck, Georgie.
Sarah R. Slaughter, épouse de J. B. Slawson, 38 ans, Kentucky.
Dr Henry L. Downs, 32 ans, Connecticut.
Blanche, enfant de Wm. C. Black.
Mamie, fille de Patrick Coyle.
Anna Beeree, 22 mois.
Un enfant de 3 mois et demi, de F. J. Gasquet.
Un enfant de 6 mois, fils de John O'Neil.
Un enfant d'un an et 2 mois, fille de D. Leoch.
Un enfant de 10 ans, fille de Kate Brenner.
Un enfant de 11 mois, d'Arnold Bertonneau.
Un enfant de 9 mois, de Bernardo Tesero.
Un enfant de 11 mois de James McCullen.
Un enfant de 2 mois, de Henri Hautat.
Un enfant deu mois, de Ph. Gebelhuch.
Un enfant de 7 mois et demi, d'Octave Verlon.
Un enfant de 7 mois, de Ch. Hernandez.
Un enfant de feu A. M. Mackay.
Un enfant de K. B. Mugg ove.
Un enfant de 2 mois et 8 jours, de Bernard Abadie

Tapis, Nattes, Rideaux, &c.
EN GROS ET EN DETAIL.
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILE CIRÉE—anglaise et américaine.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
PORTIÈRES pour RIDEAUX et Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle ou pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
26 juin—DJFP

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
Suprême Conseil de la Louisiane.
Tous les Maçons sous la juridiction de ce Suprême Conseil sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au Conseil ajourné, ce dimanche, 25 juin 1876, à 6 heures P. M.
Objet de la séance :
INSTALLATION DU GRAND COMMANDEUR DE LA MAÇONNERIE ECOSSAISE EN LOUISIANE.
Par mandement du Sup. Cons. :
Le Grand Secrétaire,
HENRY RELF.
25 juin—1f

☞ L'assemblée hebdomadaire régulière de la Banque d'Orléans qui a lieu, au St-Patrick's Hall, le 25 juin 1876, à sept heures et demie du soir.
J. O. NIXON, Jr.
Secrétaire.
23 avr—D.

GRANDES RÉDUCTIONS
EN MARCHANDISES SECHES
Afin de faire l'inventaire
du Stock,
CHEZ
PEPIN & BROUSSARD,
158 rue du Canal 158
Bâtisse Blanche, Coin Barrande.
A cause de l'inventaire de notre STOCK que nous avons en vue, nous vendrons Lundi, 26 juin, notre stock entier d'été.
Au prix coûtant et au-dessous.
De Grands Bargains seront offerts en Marchandises de Blanc, telles que : Nansous, Victoria Lawns, Nansous et Organdies, Français, Bobinet et Mousseline pour moustiquaires.
L'attention spéciale est appelée sur notre immense Stock de Toiles Blanches d'Irlande, Toile de Cambrai, Toile de Bretagne, réduites à moins du prix d'importation.
Grandes réductions également en Bonneterie, Mouchoirs et Corsets.
Les acheteurs au comptant feront bien de venir de bonne heure et conclure leurs Bargains.
Pepin & Broussard.
25 juin—1f

ACHETEZ
VOTRE GARDE-ROBE
—CHEZ—
B. T. WALSHE
Le mouvement d'affaires ne se ralentit pas
CHEZ
DANZIGER.
La foule qui se pressait, la semaine dernière, dans nos magasins, nous autorise à affirmer que
Nos bas prix,
notre système de marquer les articles en chiffres connus,
Notre politesse pour tout le monde
plaisent généralement. Nous offrons encore cette semaine,
Des avantages encore plus grands.
Des avantages encore plus grands.
—DANS—
Chaque département.
Chaque département.
De nouvelles réductions dans les articles de BLANC,
De nouvelles réductions dans les articles de BLANC,
MOUSSELINES SUISSE, toutes réduites de 50 pour cent.
Regardez ce que nous vendons 10 cts et qui en vaut 15,
Regardez ce que nous vendons 12½ cts et qui en vaut 20.
Regardez ce que nous vendons 15 cts et qui en vaut 25.
BISHOP LAWNS, réduit de même.
LAWNS VICTORIA, réduit de même,
NANSOUS, unis, à raies et à carreaux, tous réduits 10 pour cent.
—Egalement, un grand stock de—
LAWNS à raies et à carreaux.
PIQUÉS à raies et à carreaux.
MOUSSELINES ORGANJAIS, à des prix qui ne sauraient manquer de satisfaire les acheteurs.
On ne pousse personne à acheter chez Danziger.
De nouvelles réductions dans notre département des toiles.
De nouvelles réductions dans notre département des toiles.
Toutes nos toiles sont réduites de 50 pour cent.
Il serait inutile d'énumérer nos prix.
Mais nous garantissons des BARGAINS spéciaux à tous ceux qui ont besoin de marchandises de blanc.
Tous nos essuie mains sont réduits à moins le prix coûtant.
Voyez les essuie-mains huck que nous vendons 7 cts.
Voyez les essuie-mains huck tout toile que nous vendons 10 cts.
Voyez les essuie-mains huck tout toile que nous vendons 15 cts.
Voyez nos ESSUIE-MAINS damas tout toile à 20 cts nous vendons 17 cts.
Et notre stock entier d'essuie mains au proportion.
Bargains inouïs dans les mouchoirs.
Bargains inouïs dans les mouchoirs.
Tout notre stock à très bas prix.
Mouchoirs ourlés pour dames à 12½ cts. valant 20 cts.
Mouchoirs ourlés pour dames à 20 cts. valant 40 cts.
Grands mouchoirs toile, pour messieurs, à 15 cts.
Mouchoirs d'enfants, tous prix, 5 cts. et au-dessus.
Toutes nos marchandises sont marquées en chiffres connus.
Nous avons fait de nouvelles réductions, hier, dans chaque département, et nous invitons le public à venir nous voir cette semaine.
Nous donnons volontiers des échantillons pour comparaison.
Nous avons acheté, à New York, à des ventes de banqueroute, et nous débarquerons cette semaine,
Un nouveau stock de PARASOLS,
Un nouveau stock de GANTS, de Lisle,
Un nouveau stock de GANTS, à voiles.
Un nouveau stock de ces fameuses CRAVATES à 50 cents, à des prix qui satisferont tout le monde.
La plus grande politesse pour tous les visiteurs
AUX MAGASINS DE
DANZIGER,
Nr 203 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,
No 228 et 230, rue Royale, coin St-Philippe.
25 juin—

Célébration du Centenaire,
4 JUILLET 1876.
Quartier-général du Comité-Exécutif.
No 8 rue St Charles.
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1876.
Les aides désignés par les différents corps qui doivent figurer dans le grand cortège, sont priés s'aboucher avec le Grand-Marshal, au Quartier-général MARDI SOIR, 27 juin, à sept heures et demie.
Les aides personnels nommés par le Grand-Marshal sont également invités à être présents à l'entrevue.
Toutes les associations, de quelque nature que ce soit, qui désirent se joindre au cortège et qui n'ont point désigné d'aides, sont priées d'envoyer un représentant à la réunion.
Par ordre de
G. H. BRAUGHN,
Grand-Marshal.
J. BENJ. CHANDLER,
Secrétaire et trésorier.
25 juin—2f

CHAMPAGNE !
LES soussignés seuls agents en cette ville et pour le Sud, de
Messieurs M. Werk et fils,
vient de recevoir une facture de ce délicieux vin, en bouteilles et demi bouteilles.
AIGLE D'OR!
que nous recommandons au public et aux connaisseurs.
BERCIER & DE SMET,
No 43 rue Vieille Levée.
2 juin—4D

N. O Central High School.
39 RUE BOURGOGNE.
Leçons de Mathématiques, de dessin, et de tenue de livres.
LE professeur JACQUET se propose, pendant les vacances qui commencent le 16 juillet, de donner des leçons de ma thématiques, de dessin et comptabilité. S'adresser à l'Ecole Supérieure, 39 rue Bourgogne, de 9 heures à 1 h.
5 juin—2 f D

Bureaux du Firemen's Insurance Co
(Compagnie d'Assurance des Pompiers)
NOUS avons établi pour nos nouveaux clients du deuxième et du troisième district de cette ville, une
SUCCURSALE
A l'angle des rues
Champs-Elysées et Cassacuva.
Elle sera sous la surveillance de
MM. JAS. BOYCE, inspecteur.
—et—
P. B. BOISFONTAINE.
R. H. HENRIES, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.
25 juin—5 f.

GRANDE BAISSE
DANS LES PRIX DE
CHAUSSURES,
AU
MAGASIN ROUGE,
Coin Royale et Dumaine.
M. LION, AGENT.
11 juin—1m M J D

Avis de société.
La maison de commission connue sous la raison sociale de MANADÉ & LACASSAGNE, sera, d'un commun accord, dissoute le 1er juillet prochain.
Mr Manadé laisse à son associé le soin de liquider la dite société, pour former une nouvelle association avec la maison J. RYKOSKI. Il saisit cette occasion pour remercier les clients de son ancienne maison, ainsi que les personnes qui ont été en relations d'affaires avec elle, de leur bienveillant patronage et de la confiance qu'ils lui ont accordée ; il les prie de vouloir bien les continuer à sa nouvelle maison.
M. MANADÉ.
A partir de cette même date, la maison RYKOSKI & MANADÉ continuera le même genre d'affaires et sera prête à recevoir tous les ordres et consignations que l'on voudra bien lui confier, assurant ceux qui voudront les honorer de leurs efforts tendront à la mériter et à la conserver.
J. RYKOSKI,
M. MANADÉ.
No 44 rue Decatur.

Nouvelles Nattes Canton.
ELKIN & Co.,
168.....RUE DU CANAL.....168
RECOIVENT, en ce moment, des
Nattes Fantaisie
de nouveaux genres.
Des Nattes blanches et à carreaux rouges, de qualité supérieure. Ils les vendent à bas prix.
20 juin—1m.1.1.2.

NOUVELLE REDUCTION
DE PRIX
—DES—
CHEMISES FRANÇAISES
—CHEZ—
GUÉBLE & NIPPERT
131.....RUE DU CANAL.....131
NOTRE atelier de CHÉMISERIE étant maintenant tout à fait au complet et installé de façon à pouvoir exécuter dans le plus bref délai toutes commandes de Chemises, tant pour particuliers sur mesure, que pour le GROS, et, par conséquent, voyant l'inutilité pour l'avenir de notre fort stock habituel de cet article, nous avons résolu d'ACCOULER A GRANDS SACRIFICES nos Chemises importées, déjà affichées, et bon marché précédemment.
Nous offrons maintenant à nos clients :
50 douzaines Chemises, toutes toile, vendues $48 00 pour $39 00,
50 " Chemises, toutes toile, vendues, $42 00 pour $33 00,
75 " Chemises, devante toile, vendues $30 00 pour $24 00,
50 " Chemises, devante toile, vendues $24 00 pour $21 00,
50 " Chemises, devante toile, vendues $21 00 pour $18 00,
75 " Chemises, devante toile, de notre fabrique.....$15 00.
Cette dernière série, non blanches, toiles qu'elles sortent de fabrique.
De fortes réductions ont été faites aussi sur nos
CHEMISES DE PEAU,
CHAUSSETTES,
MOUCHOIRS, ETC
Nous invitons plus que jamais nos amis et clients qui veulent des chemises fines et parfaites, de venir laisser leur mesure, nous garantissons satisfaction entière, et des prix à l'abri de toute concurrence.
Avis aux Sociétés, Clubs, &c.
Madame GUÉBLE reprend, comme par le passé, les commandes de Drapeaux, Bannières, et autres articles en ornements. Ayant en stock tous les matériaux or et argent, elle peut confectionner aux plus bas prix. Sa vogue du passé est le meilleur garant pour l'avenir.
GUÉBLE & NIPPERT.
25 juin—1f

Journal de l'Athénée Louisianais.
LES comptes-rendus de l'Athénée Louisianais, formant une brochure grand in-quarto de 64 pages sur deux colonnes, avec couverture, se vendent 50 cents le numéro moins. Le prix de l'abonnement est de $4 par an, payables d'avance. Chaque numéro séparément se vend 75 cents.
Pour l'abonnement s'adresser au secrétaire, Dr Alfred Mercier, 181 du du Camp, ou par lettre P. O. Box.
Le premier numéro des compt